



LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

1. GIRT (GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE)

La gestion intégrée des ressources et du territoire du milieu forestier est un processus de gestion coopératif et de concertation. Il réunit l'ensemble des acteurs et des gestionnaires du milieu, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour un territoire donné. Ce processus vise à intégrer, dès le début de la planification, leur vision du développement du territoire qui s'appuie sur la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources et fonctions du milieu.

2. PAFIO (PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL)

Le Plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au Plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre, notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et le PRDIRT.

3. PAFIT (PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE)

Le Plan tactique contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ses objectifs, ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans et doit respecter le PATP, la SADF et le PRDIRT. Ce plan est produit par le MRNF, en collaboration avec la TGIRT.

4. PATP (PLAN D’AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC)

Le Plan d’affectation du territoire public définit et indique des sites et des unités territoriales et détermine leur vocation en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.

5. SADF (STRATÉGIE D’AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS)

Constitue la base de tout instrument relié à l’aménagement durable des forêts qui est mis en place par l’État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et les utilisateurs du territoire forestier. La stratégie expose la vision retenue lors des consultations et énonce des orientations et des objectifs d’aménagement durable des forêts s’appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d’aménagement écosystémique. Elle définit également les mécanismes et les moyens assurant sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

6. SGE (SYSTÈME DE GESTION DE L’ENVIRONNEMENT)

Structure organisationnelle, responsabilités, pratiques, procédures, procédés et ressources servant à la réalisation et au maintien des activités de gestion de l’environnement.

7. TGIRT (TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE)

Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont les entités par lesquelles s’articule la GIRT.

8. UA (UNITÉ D’AMÉNAGEMENT)

L’unité d’aménagement est l’unité territoriale de base pour la gestion des ressources forestières. C’est à partir de cette référence, en tenant compte des objectifs d’aménagement durable des forêts, que s’effectuent le calcul des possibilités forestières, la planification des interventions en milieu forestier et leur réalisation.

